



75^e session de l'Assemblée générale

6e Commission

Point 83 de l'ordre du jour

Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Status of the Protocols Additional to the Geneva Conventions of 1949 and relating to the protection of victims of armed conflicts

New York, le 4 novembre 2020

Déclaration prononcée par M Mike Ammann, Conseiller

Monsieur le Président,

Dépositaire des Conventions de Genève et des trois Protocoles additionnels, la Suisse attache une importance particulière à ce que ces instruments soient universellement ratifiés. Les Conventions de Genève ont acquis ce statut. Quant aux trois Protocoles additionnels, ils sont ratifiés par respectivement 174, 169 et 77 Etats. Depuis notre dernier débat il y a deux ans, un seul Etat est devenu partie au 2^{ème} Protocole additionnel et trois Etats sont devenus parties au 3^{ème} Protocole additionnel. **La Suisse encourage fortement les Etats ne l'ayant pas encore fait à adhérer aux trois Protocoles ou à les ratifier dans les meilleurs délais.**

La Suisse encourage en outre les États parties au Premier Protocole additionnel qui ne l'auraient pas encore fait à reconnaître la compétence de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Cette dernière a mené avec succès sa première mission opérationnelle en 2017. Reconnaître cette commission peut se faire par simple déclaration remise au dépositaire. **La Suisse invite également les Etats à signer l'engagement volontaire soumis par un groupe interrégional d'Etats lors de la 33^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge de décembre 2019.** Cet engagement volontaire encourage notamment les Etats à utiliser les services d'enquête et de bons offices de la Commission.

La Suisse salue la création d'un Groupe des Amis de ladite Commission à New York et **encourage les Etats qui ne l'ont pas encore fait à le rejoindre.**

Monsieur le Président,

L'année dernière a marqué les 70 ans des Conventions de Genève. En décembre a eu lieu la 33^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

A cette occasion, le processus intergouvernemental pour le renforcement du respect du droit international humanitaire, mené conjointement par la Suisse et le CICR, s'est achevé par la présentation d'un rapport. En outre, la Suisse s'est engagée lors de la Conférence à rédiger un Rapport volontaire sur la mise en œuvre du DIH.

Notre Gouvernement a donné suite à cet engagement en adoptant son premier rapport le 12 août dernier. De tels rapports identifient les bonnes pratiques et les enjeux dans la mise en œuvre du DIH au niveau national. Ce faisant, ils contribuent à nourrir le dialogue entre Etats et, *in fine*, à promouvoir un meilleur respect du DIH. **La Suisse encourage les Etats à publier leur propre rapport.**

Par ailleurs, la Suisse organise une réunion d'experts gouvernementaux sur le DIH en novembre prochain. Cette réunion portera sur les activités médicales dans les conflits armés. Son objectif est de permettre des échanges de bonnes pratiques entre Etats, ainsi que de réaliser des progrès réalistes et pragmatiques dans la mise en œuvre du DIH au niveau national. **La Suisse invite chaleureusement les Etats qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire à cette réunion.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.
